



Département des Pyrénées-Orientales  
Arrondissement de Prades

# COMMUNE DE VINÇA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### n°20231221076 • CREATION DE 6 EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

Le jeudi 21 décembre 2023, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le vendredi 15 décembre 2023, se sont réunis à la salle du Conseil Municipal.

**14 présents :** Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Christian BERNARD, Jean CLEMENT, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Florence GONTRAN, Alain COUBRYS.

**4 absents :** Gérard CASENOVE ayant donné procuration à Jean-Pierre MENDOZA, Armel BRIAND, Robert JASSEREAU, excusé, Stéphanie PACHIS, excusée.

Le Conseil Municipal désigne Madame Florence GONTRAN, Secrétaire de Séance.

#### Monsieur le Maire,

**Expose** au Conseil Municipal qu'une enquête de recensement de la population devra être réalisée par la Commune du 18 janvier au 17 février 2024 ;

**Rappelle** qu'un coordonnateur Communal chargé de la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement et un coordonnateur suppléant qui l'assistera dans ses fonctions ont été désignés par arrêté municipal ;

**Expose** que la Commune de Vinça recevra une dotation forfaitaire de recensement représentant la participation financière de l'Etat aux travaux engagés pour préparer et réaliser l'enquête de recensement, d'un montant de 4 408 €, avant la fin du premier semestre 2024 ;

**Informe** que les prévisions de recensement transmises par l'INSEE font état du nombre de 1 360 logements répartis en 6 districts ;

**Rappelle** à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs, un pour chaque district, afin de réaliser les opérations du recensement 2024 ;

**Informe** qu'il y a lieu de fixer la rémunération des agents recenseurs qui seront tenus de réaliser les enquêtes de recensement après avoir reçu une formation obligatoire de deux demi-journées et réalisé une tournée de reconnaissance ;

**Propose** qu'en l'absence de texte réglementaire précisant le statut d'agent recenseur, de recruter des agents en tant que vacataires.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 15 voix pour,**

**Approuve** la création de 6 emplois d'agents recenseurs pour la période du recensement 2024, soit du 4 janvier 2024, date de la première demi-journée de formation, au 17 février 2024 et la fixation du montant de la vacation sur la base du barème tarifaire suivant :

- 1,20 € par bulletin individuel,
- 1,20 € par feuille de logements collectés,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir en la matière.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,

Bruno GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le 27/12/2023

ID : 066-216602300-20231221-20231221076-DE

